



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la séance **ordinaire** du conseil municipal de Saint-Louis-de-Blandford tenue le **6 mai 2019**, à 19h30, à la salle du conseil située au 80, rue Principale, à Saint-Louis-de-Blandford.

Monsieur le maire, Gilles Marchand, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1 M. Jean-François Desrosiers Siège # 2 M. Marc Bédard
Siège # 3 Mme Sylvie Gélinas Siège # 4 M. Nicolas Dufresne
Siège # 5 M Mathieu Malenfant Siège # 6 Mme Patricia Hamel

Mme Julie Galarneau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

M. François Arel, coordonnateur de la sécurité civil est présent à cette rencontre afin de donner de l'information sur les inondations survenues le 20 avril dernier.

1. Ouverture de la séance

Le maire, M. Gilles Marchand, constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

Ordre du jour

6 mai 2019

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019
4. Dépôt des états comparatifs des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 avril 2019 ;
5. Rapport des comités ;
6. Suivi au procès-verbal :
 - Ponceau, Rang 1 ;
 - La journée de l'arbre et du compost le 25 mai ;
7. Présentation et adoption des comptes payés et à payer ;
8. Autoriser le paiement de la facture à la MRC d'Arthabaska pour services rendus dans les dossiers de cours d'eau, au montant de 14 421.59 \$;
9. Dépôt de la démission de la coordonnatrice, Mme Myriam Michaud



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

10. Embauche permanent de la coordonnatrice, Mme Mélanie Allaire ;
11. Autoriser l'embauche d'animateurs-trices, pour le camp de jour, aux conditions déjà établies ;
12. Autoriser le camp de jour à utiliser la salle Bieler pour la tenue des activités tout l'été 2019 ;
13. Autoriser l'achat d'une banque d'heures pour le service d'ingénierie, au montant de 8 000.00 \$;
14. Autoriser l'achat du module informatique pour traiter les mutations à venir, au montant de 950.00 \$ plus taxes ;
15. Autoriser la firme Lemay-Côté à préparer des plans pour la rénovation du centre Bieler ainsi que de la salle des générations ;
16. Autoriser la firme Lemay-Côté à préparer les plans d'évacuation, à jour, requis par les assurances et le service de prévention de la ville de Victoriaville, au montant de 3 600.00 \$ plus taxes ;
17. Demander au MTQ de nettoyer le fossé de la bretelle à la sortie 228 de l'autoroute 20, parallèle à la rue Industrielle ;
18. Autoriser la demande de modification de zonage dans la zone U3 afin d'y autoriser l'usage armurerie ;
19. Mandater la firme EXP afin de préparer la modification au règlement de zonage numéro 194 en lien avec l'usage armurerie ;
20. C.P.T.A.Q : Demande d'autorisation du MTQ afin de procéder à l'alignement des lots 4 309 126 d'une superficie de 557.90 m² et 4 477 647 d'une superficie de 127.40 m² ;
21. Mandater la Firme Laurence afin de produire les plans et devis du ponceau dans le Rang 1, au montant de 21 750.00 \$
22. Avis de motion règlement 327-2019 politique du journal municipal ;
23. Adoption du projet de règlement 327-2019 politique du journal municipal ;
24. Autoriser notre aviseur légal à intervenir dans un dossier d'harcèlement ;
25. Décision concernant la politique visant l'aide sous forme de crédit de taxes ou d'aide financière ;
26. Autoriser le paiement de la facture pour travaux effectués dans la rue Industrielle, au montant de 2 655.06 \$ plus taxes ;
27. Correspondance :
 - Ministre de l'infrastructure et des collectivités, Fonds de la taxe sur l'essence fédéral ;
 - Ministère de la sécurité publique, Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents – Inondations et pluies survenues du 14 au 24 avril 2019 ;



Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

N° de résolution
ou annotation

28. Varia ;

29. Période de questions ;

30. Levée de l'assemblée.

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2019-05-001)

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Mme Patricia Hamel, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité.

(2019-05-002)

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 avril 2019

Il est proposé par le conseiller M. Marc Bédard, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1 avril 2019 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

DP- (2019-05-003)

4. Dépôt des états comparatifs des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 avril 2019

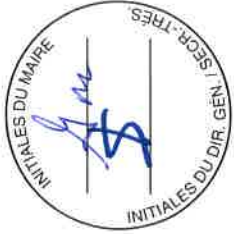
La directrice générale dépose au conseil les états comparatifs des activités de fonctionnement en date du 30 avril 2019.

5. Rapport des comités

- **MAE** : Politique familiale avance bien, une réunion aura lieu le 28 mai 2019 ;
- **CIC** : Rencontre ;
- **MRC** : Autorisation des travaux dans les cours d'eau pour l'été 2019 ;
- **Bibliothèque** : L'heure du conte pour Pâques et chasse aux trésors vif succès ;
- **Loisirs** : Défi 5/30 beau taux de participation, À la recherche d'animateur pour le camp de jour.

6. Suivi au procès-verbal

- **Ponceau Rang 1** : M. Arel explique le procédé du début à la fin. Il invite les citoyens à s'impliquer dans le comité à venir.
- **Journée de l'arbre** : Le samedi 25 mai, derrière le garage municipal.



Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

(2019-05-004)

N° de résolution
ou annotation

7. Présentation et adoption des comptes payés et à payer

La directrice générale dépose, à cette séance du conseil, la liste des comptes payés et à payer.

Il est proposé par le conseiller M. Jean-François Desrosiers, et résolu d'approuver la présente liste des comptes à payer du 6 mai 2019 et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité.

(2019-05-005)

8. Autoriser le paiement de la facture à la MRC d'Arthabaska pour services rendus dans les dossiers de cours d'eau, au montant de 14 421.59 \$

Attendu la discussion des membres à ce sujet ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M Mathieu Malenfant, et résolu d'autoriser le paiement de la facture de la MRC pour services rendus dans les dossiers de cour d'eau, au montant de 14 421.59 \$.

Adoptée à l'unanimité.

DP-(2019-05-006)

9. Dépôt de la démission de la coordonnatrice, Mme Myriam Michaud

La directrice générale dépose au conseil la lettre de démission de la coordonnatrice des loisirs, Mme Myriam Michaud, M le Maire remercie Mme Michaud pour les services rendus et lui souhaite bonne chance dans ces projets futurs.

(2019-05-007)

10. Embauche permanente de la coordonnatrice, Mme Mélanie Allaire

Attendu la discussion des membres à ce sujet ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M Marc Bédard, et résolu d'autoriser l'embauche permanente de la coordonnatrice des loisirs, Mme Mélanie Allaire, aux conditions déjà établies.

Adoptée à l'unanimité.

(2019-05-008)

11. Autoriser l'embauche d'animateurs-trices, pour le camp de jour, aux conditions déjà établies

Attendu la discussion des membres à ce sujet ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Patricia Hamel, et résolu d'autoriser l'embauche d'animateurs-trices pour le camp de jour, aux conditions déjà établies.

Adoptée à l'unanimité.



Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

(2019-05-008)

ou annotation

12 Autoriser le camp de jour à utiliser la salle Bieler pour la tenue des activités tout l'été 2019

Attendu la discussion des membres à ce sujet ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Sylvie Gélinas, et résolu d'autoriser le camp de jour à utiliser la salle Bieler pour la tenue des activités tout l'été 2019.

Adoptée à l'unanimité.

(2019-05-010)

13. Autoriser l'achat d'une banque d'heures pour le service d'ingénierie, au montant de 8 000.00 \$

Attendu la discussion des membres à ce sujet ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Jean-François Desrosiers, et résolu d'autoriser l'achat d'une banque d'heure pour le service d'ingénierie, au montant de 8 000.00 \$.

Adoptée à l'unanimité.

(2019-05-011)

14. Autoriser l'achat du module informatique pour traiter les mutations à venir, au montant de 950.00 \$ plus taxes

Attendu la discussion des membres à ce sujet ;

Attendu que la MRC a remis le traitement des droits de mutation à la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère M. Patricia Hamel, et résolu d'autoriser l'achat du module informatique pour traiter les mutations à venir, au montant de 950.00 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité.

(2019-05-012)

15. Autoriser la firme Lemay-Côté à préparer des plans pour la rénovation du centre Bieler ainsi que de la salle des générations

Attendu la discussion des membres à ce sujet ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Nicolas Dufresne, et résolu d'autoriser la firme Lemay-Côté à préparer des plans pour la rénovation du centre Bieler ainsi que de la salle des générations, au montant de 7 910.00 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité.

(2019-05-013)

16. Autoriser la firme Lemay-Côté à préparer les plans d'évacuation, à jour, requis par les assurances et le service de prévention de la ville de Victoriaville, au montant de 3 600.00 \$ plus taxes

Attendu la discussion des membres à ce sujet ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Marc Bédard, et résolu d'autoriser la firme Lemay-Côté à préparer les plans d'évacuation, à jour, requis par les assurances et le service de



Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

prévention de la ville de Victoriaville, au montant de 3 600.00 \$ plus taxes.

N° de résolution
ou annotation

Adoptée à l'unanimité.

(2019-05-014)

17. Demander au MTQ de nettoyer le fossé de la bretelle à la sortie 228 de l'autoroute 20, parallèle à la rue Industrielle

Attendu la discussion des membres à ce sujet ;

Attendu l'écoulement des eaux ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Marc Bédard et résolu de demander au MTQ de nettoyer le fossé de la bretelle à la sortie 228 de l'autoroute 20, parallèle à la rue Industrielle.

Adoptée à l'unanimité.

(2019-05-015)

18. Autoriser la demande de modification de zonage dans la zone U3 afin d'y autoriser l'usage armurerie

Attendu qu'une demande de modification au règlement de zonage numéro 94 a été déposé afin d'y ajouter l'usage armurerie dans la zone U3 ;

Attendu la discussion des membres à ce sujet ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mme Sylvie Gélinas et résolu d'autoriser la demande de modification au règlement de zonage numéro 194, tel que déposée, afin d'y ajouter l'usage armurerie dans la zone U3.

Adoptée à l'unanimité.

(2019-05-016)

19. Mandater la firme EXP afin de préparer la modification au règlement de zonage numéro 194 en lien avec l'usage armurerie

Attendu la discussion des membres à ce sujet ;

Attendu que nous avons reçu une demande de modification au règlement de zonage 194 pour la zone U3 ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Mathieu Malenfant, et résolu d'autoriser la directrice générale adjointe à mandater une firme externe pour la modification du règlement de zonage numéro 194, afin d'y ajouter l'usage armurerie dans la zone 3.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-05-017)

20. C.P.T.A.Q. : Demande d'autorisation du MTQ afin de procéder à l'alinéation des lots 4 309 126 d'une superficie de 557.90 m² et 4 477 647 d'une superficie de 127.40 m²

Attendu que la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford a pris connaissance de la demande d'autorisation déposée par le MTQ laquelle consiste essentiellement en une demande d'aliénation, afin d'acquérir une superficie de 557.90 m² du lot 4 309 126 situé dans la



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

municipalité de Princeville et d'une superficie de 127.40 m² du lot 4 477 647 situé dans la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford ;

Attendu que cet alinéation est nécessaire pour cause d'utilité publique, plus particulièrement pour la reconstruction du ponceau 0561-0 de la route 162 ;

Attendu qu'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par le MTQ ;

Attendu qu'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la Loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande d'autorisation ;

Attendu que la demande d'autorisation ne déstabilisera pas d'aucune façon la pratique harmonieuse de l'agriculture dans le secteur ;

Attendu que la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ces derniers ;

En conséquence, il est proposé le conseiller M. Nicolas Dufresne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford appuie la demande d'autorisation adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par le MTQ ;

Adoptée à l'unanimité.

(2019-05-018)

21. Mandater la Firme Laurence afin de produire les plans et devis du ponceau dans le Rang 1, au montant de 21 750.00 \$

Attendu la discussion des membres à ce sujet ;

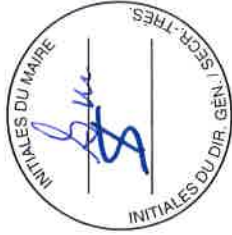
En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Marc Bédard et résolu de mandater la Firme Laurence afin de produire les plans et devis du ponceau dans le Rang 1, au montant de 21 750.00 \$.

Adoptée à l'unanimité.

(2019-05-019)

22. Avis de motion règlement 327-2019 politique du journal municipal

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller, M. Nicolas Dufresne, qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption le projet de Règlement 327-2019 concernant la politique du journal municipal.



N° de résolution
ou annotation
(2019-05-020)

23. Adoption du projet de règlement 327-2019 politique du journal municipal

**Règlement numéro 327-2019 concernant
La politique du journal municipal**

ATTENDU QUE la municipalité désire avoir un journal municipal livré sur son territoire ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par M. Nicolas Dufresne à une session du Conseil tenue le 6 mai 2019 ;

ATTENDU la discussion des membres à ce sujet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Mme Sylvie Gélinas et résolu que le présent projet de règlement concernant la présente Politique du journal municipal. Il est également résolu que le présent règlement abroge tous les règlements antérieurs, relatifs aux dispositions de celui-ci.

Article 1

Pour afficher une publication dans le journal municipal **gratuitement** vous devez être un organisme communautaire à but non lucratif ayant son siège social dans la municipalité de St-Louis-de-Blandford.

Chaque comité a droit à 2 pages maximum par publication. La municipalité se réserve le droit d'autoriser plus de 2 pages pour un comité, à l'occasion.

Article 2

Pour un organisme religieux un montant de 30.00 \$ annuellement doit être déboursé pour se prévaloir du droit de publication d'une page par parution durant l'année.

Article 3

Pour les commerces et entreprises 25.00 \$ par parution pour un format carte d'affaires, 60.00 \$ par parution pour un format ¼ de page, 75.00 \$ par parution pour un format ½ page et 100.00 \$ par parution pour une page pleine. 20% de réduction lors de l'achat de 5 parutions consécutives.

Article 4

Le journal est publié 10 fois par année soit: Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Septembre, Octobre, Novembre et Décembre.

La date de tombée est le 25 de chaque mois après cette date il est possible que la publication soit reportée au mois suivant. Les fichiers doivent être envoyés sous format PDF et exempt d'erreurs, à l'adresse suivante : info@saint-louis-de-blandford.ca. La municipalité n'assume aucune responsabilité quant aux articles soumis, ils seront publiés tels quels.

Article 5

Afin d'assurer la qualité et d'uniformiser le journal, la municipalité est la seule responsable de son contenu, de la disposition des articles et de la mise en page du journal.



Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

N° de résolution
ou annotation

Article 6

Le journal doit être livré sur tout le territoire de la municipalité de St-Louis-de-Blandford par publipostage ainsi qu'au poste de la SQ de Victoriaville, à la MRC, aux 2 députés et 2 copies à Bibliothèque et archives nationales. Une copie est téléchargée sur le site Internet de la municipalité. Des copies papier sont disponibles en tout temps au bureau municipal.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.


Gilles Marchand
Maire


Julie Galarneau
Directrice Générale

(2019-05-021)

24. Autoriser notre aviseur légal à intervenir dans un dossier d'harcèlement

Attendu la discussion des membres à ce sujet ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Mathieu Malenfant et résolu d'autoriser notre aviseur légal à intervenir dans un dossier d'harcèlement.

Adoptée à l'unanimité.

(2019-05-022)

25. Décision concernant la politique visant l'aide sous forme de crédit de taxes ou d'aide financière

Attendu la discussion des membres à ce sujet ;

Attendu qu'aucun montant n'a été budgété pour 2019 ;

Attendu les travaux d'urgences prévus pour 2019 ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Marc Bédard et résolu de ne pas adopter une politique visant l'aide sous forme de crédit de taxes ou d'aide financière pour 2019. Le dossier sera en étude en 2020.

Adoptée à l'unanimité.

(2019-05-023)

26. Autoriser le paiement de la facture pour travaux effectués dans la rue Industrielle, au montant de 2 655.06 \$ plus taxes

Il est proposé par la conseillère Mme Sylvie Gélinas et résolu d'autoriser le paiement de la facture à JP Boivin pour les travaux effectués dans la rue Industrielle, au montant de 2 655.06 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité.



Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

27. Correspondance

N° de résolution
ou annotation

- Ministre de l'infrastructure et des collectivités, Fonds de la taxe sur l'essence fédéral ;
- Ministère de la sécurité publique, Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents – Inondations et pluies survenues du 14 au 24 avril 2019 ;

28. Varia

Aucun varia

29. Période de questions

M. Gilles Marchand, maire, invite les citoyens présents dans la salle à poser leur question conformément au règlement de la municipalité.

30. Levée de l'assemblée

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés ;

Il est proposé par le conseiller M. Nicolas Dufresne, de lever l'assemblée à **20 heures et 41 minutes**.



Gilles Marchand
Maire


Julie Galarneau
Directrice générale

Le maire, M. Gilles Marchand, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.


Julie Galarneau
Directrice générale